

## congécif

Par **Lionel**, le **02/12/2008** à **18:05**

Bonsoir,

je me permets de vous adresser ce mail pour mon fils. Il a un congécif depuis le 8/10/2008 jusqu'au 15/05/2009. Cette formation se passe en deux temps, une première partie du 8/10/2008 au 19/11/2009 et la seconde du 5/01/2009 au 15/05/2009. Le patron de mon fils quand il a rempli le dossier du cif, a coché les cases (totalement absent de l'entreprise, prendra ses congés payés et enfin sera en congé sans solde).

Mon garçon s'est présenté le lundi 1er à son entreprise et son employeur lui a refusé l'accès, idem ce matin. Il refuse mon fils car pour lui il est en congé sans solde. Il lui a demandé de justifier de sa position entre le 19/11 et le 30/11/2008 car il ne s'était pas présenté à son poste. Mais il lui a répondu qu'il avait pris ses congés payés comme stipulé dans le formulaire du CIF. Donc, j'ai besoin de vous pour aider mon fils. L'inspection du Travail a été rencontrée deux fois et à chaque fois, la version n'est pas la même. Il lui a été dit que son employeur ne pouvait pas le mettre en congés sans solde puisque le stage a toujours été prévu en deux fois. Que cette solution de congés sans solde serait valable dans le cas où le stage devait se faire en une seule fois et que pour une raison X le stage soit arrêté.

Ensuite, seconde version, l'employeur peut décider d'un congés sans solde pour son salarié d'une manière unilatérale. Ce matin je prends contact avec le ministère du travail et la version cette fois est identique à la première de l'I.T.

De son côté son patron se fie à la version 'il a le droit de mettre son salarié en congés sans solde'.

Il lui a remis une lettre en main propre au titre d'un avertissement.

Donc, qui peut me renseigner sur ces congécif et sur la réglementation par rapport à l'absence du salarié et sa réintégration. TOUTE AIDE EST LA BIENVENUE

Merci beaucoup.

Par **jeeecy**, le **03/12/2008** à **10:38**

Un avocat en droit social

Les syndicats (après tout ils sont là pour ça, il faut bien qu'ils servent à quelque chose...)

Par **Ishou**, le **03/12/2008** à **18:17**

C'est vrai qu'ici, c'est pas tellement l'endroit pour demander une telle aide.

:lol:

C'est une forum étudiant à la base Image not found or type unknown

Par **Lionel**, le **08/12/2008** à **09:28**

Merci et mes excuses.